Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

A Nagoya, les Etats adoptent un moratoire de facto sur la géo-ingénierie

Par Christophe NOISETTE

Publié le 03/11/2010, modifié le 18/03/2026

Le 29 octobre 2010, les 193 membres de la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations unies ont adopté par consensus un moratoire *de facto* sur les projets de géo-ingénierie. Une décision qualifiée d'historique par les organisations de la société civile.

L'accord conclu demande aux gouvernements de veiller à ce qu'aucune activité de géo-ingénierie n'ait lieu jusqu'à ce que les risques pour l'environnement et la biodiversité et les impacts sociaux, culturels et économiques soient dûment pris en compte.
Cette décision s'appuie sur le moratoire pris en 2008 sur la fertilisation des océans adoptées par la COP9 (9° Conférence des Parties) à Bonn. La fertilisation des océans consiste à favoriser la prolifération de micro-algues fixatrices de dioxyde de carbone afin de l'y séquestrer, en enrichissant les océans à l'aide de grandes quantités de nutriments déversés dans les eaux. C'est une des nombreuses techniques que l'on range sous le terme de "géo-ingéniérie". Or, les expériences réalisées, tant publiques que privées, ont jusqu'à présent été des échecs [1].

La géo-ingénierie est la manipulation intentionnelle à grande échelle des éléments du système Terre en modifiant artificiellement les océans, les sols et l'atmosphère. Bien plus qu'un ensemble de technologies, il s'agit à proprement parler d'une stratégie politique : plutôt que de protéger la biodiversité, la géo-ingénierie cherche des "solutions techniques" pour continuer les excès qui ont provoqué la crise écologique et sociale actuelle. En d'autres termes, la géo-ingénierie offre un « trucage » technologique aux gouvernements et industriels responsables des plus importantes émissions de gaz à effet de serre pour qu'ils ne prennent pas de décision politique à même de réduire leurs émissions.

Le secrétariat de la CDB a également été chargé de faire un rapport sur les diverses propositions de géo-ingénierie et le potentiel des mesures réglementaires.

Pour ETC Group, *"cette décision fait que la gouvernance de la géo-ingénierie revient aux Nations unies"*. L'ONG précise aussi qu' "il s'agit d'une victoire du bon sens et de la précaution. Elle n'inhibera pas une recherche scientifique légitime. Les décisions sur la géo-ingénierie ne peuvent pas être prises par de petits groupes de scientifiques issus d'un petit groupe de pays qui établiraient des lignes directrices volontaires et intéressées sur le piratage du climat".
Certes, "la décision n'est pas parfaite" [2], notamment car la définition provisoire de la géo-ingénierie est trop étroite", mais il s'agit d'un "compromis délicat" qui va dans le bon sens.

[1] BANG : convergence des sciences pour recycler de vieilles promesses ?

[2] Neth Dano, ETC Group Philippines

Adresse de cet article : https://infogm.org/a-nagoya-les-etats-adoptent-un-moratoire-de-facto-sur-la-geo-ingenierie/